

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandations et d'engagements les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers / Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Référent Natura 2000

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Référente MAEC

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



Cofinancé par l'Union européenne



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère



Outils de gestion

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2023 Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

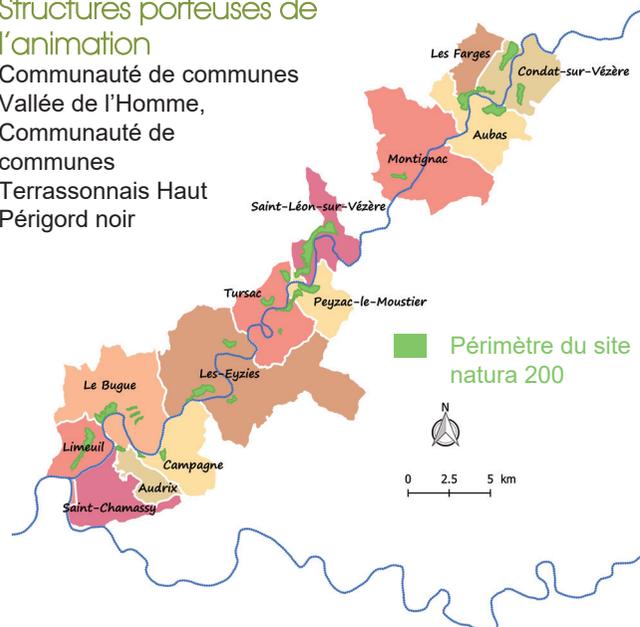


Le site en Bref

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Structures porteuses de l'animation

Communauté de communes
Vallée de l'Homme,
Communauté de communes
Terrassonnais Haut
Périgord noir



Opérateurs de l'animation

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Superficie

750 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers, ... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée. Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectifs de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro- environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs en activité

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemples de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre la Région et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à mettre en œuvre des actions et à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'Europe et de la Région.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit,
public ou privé

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...

